

8, avenue du Six-Juin - CS 20001 - 14023 CAEN cedex 9

AIDES FINANCIERES AUX FAMILLES
02 31 30 90 29

**Notice à conserver
par l'allocataire**

Conditions d'attribution

Un prêt d'équipement ménager et mobilier peut-être accordé aux familles qui remplissent les conditions suivantes :

- être allocataire, percevoir une prestation de la Caf et avoir un enfant à charge au sens des prestations familiales, ou à naître (à compter du 6^{ème} mois de grossesse),
- acheter un ou plusieurs appareils électro-ménagers neuf et/ou du mobilier (achat entre particuliers exclu),
- prendre à votre charge 5% du prix du devis. La Caf finance l'achat dans la limite de 95 % de son prix à hauteur de 480 euros maximum (frais de livraison et de location de véhicule inclus, dans la limite de 60 euros).
- ne pas avoir de prêt social de la Caf en cours au moment de la demande (sauf prêt équipement numérique),
- ne pas procéder à l'achat avant l'accord de la Caf,
- ne pas dépasser un quotient familial mensuel de 620 euros. Ce quotient est calculé en fonction des ressources annuelles déclarées et des prestations familiales perçues,
- si vous avez un dossier en cours à la Banque de France, l'octroi d'un nouveau prêt peut remettre en cause la procédure. Vous devez impérativement avoir l'autorisation de la Commission de surendettement.

Ce prêt est une aide sociale, la Caf est en droit de demander des informations complémentaires, d'évaluer les demandes, voire de refuser l'aide qui ne paraîtrait pas adaptée. L'aide est versée dans la limite des fonds disponibles.

Que faire

Étude de la demande

Retournez **L'IMPRIMÉ** ci-joint complété et signé, accompagné d'un **DEVIS** détaillé d'un seul et unique fournisseur.

En cas d'accord

La Caf vous adresse **DEUX EXEMPLAIRES DU CONTRAT DE PRÊT** que vous devrez retourner impérativement signés. Vous recevrez ensuite en retour **UN EXEMPLAIRE** signé par le Directeur.

A réception de ce document :

- Assurez-vous de la disponibilité de la marchandise **CORRESPONDANT AU DEVIS** chez le fournisseur.
- Présentez le **CONTRAT DE PRÊT**.
- Réglez votre participation.
- Prenez possession de la marchandise **dans un délai de 15 jours**.
- Le prêt sera réglé directement au fournisseur à réception de la facture.
- Lorsque le prêt est accordé, vous ne pouvez plus changer la nature des articles à financer.

Montant maximum du prêt : 480 € dans la limite du montant de la facture.

Les frais de location de véhicule ou de livraison (limités à 60 euros) devront apparaître sur le devis et la facture.

Prêt d'équipement (uniquement dans la liste des articles suivants) :

- **Ménager** : lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, gazinière, four, chauffage d'appoint, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, machine à coudre, aspirateur, sèche-linge, micro-ondes, mini-four, hotte de cuisine.
- **Mobilier** : lits, matelas, sommiers, armoires, commodes, tables, chaises, buffets, élément de cuisine dont plan de travail, banquette convertible à usage de couchage, table à langer, chaises de bureaux et bureaux.
- **Linge de lit et vaisselle** : dans la limite de 90 euros par enfant.
- ou • **Matériel de camping** (glacières classiques ou électriques, tentes de camping de 2 à 8 places, tables et chaises pliantes, duvets, matelas gonflables, réchaud à gaz).